بنك الفلاحة و التنمية الريفية
Banque de l'agriculture et du développement rural

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE

« Particulier »

COMMISSIONS APPLICABLES AUX RETRAITS ET VERSEMENTS

1. RETRAITS ESPECES

1.1.	Retrait espèces par chèque auprès de l'agence de domiciliation	Gratuit
1.2.	Retrait espèces par chèques **auprès d'une autre agence de la banque (déplacé)**	0,50 ‰ (pour mille), minimum 100 DA. Retrait déplacé plafonné à 500 000 DA.
1.3.	Retrait espèces sur livret d'épargne **auprès de l'agence de domiciliation**	Gratuit
1.4.	Retrait espèces sur livret épargne **auprès d'une autre agence - déplacé**	0,50 ‰ (pour mille), minimum 100 DA. Retrait déplacé plafonné à 500 000 DA

2. VERSEMENTS ESPECES

2.1.	Versement espèces du client ou du tiers pour le compte d'un client **auprès de l'agence de domiciliation**	Gratuit
2.2.	Versement espèces **auprès d'une autre agence – déplacé**	Gratuit
2.3.	Versement espèces sur livret d'épargne **auprès de l'agence de domiciliation**	Gratuit
2.4.	Versement espèces sur livret d'épargne **auprès d'une autre agence- déplacé**	Gratuit

COMMISSIONS APPLICABLES AUX PAIEMENTS CHEQUES

3. PAIEMENT CHEQUES

3.1. Paiement de chèques en interbancaire (Par Télé-compensation)

3.1.1.	Montant inférieur à 50 000 DA (sans réception d'image du chèque)	10 DA/par chèque
3.1.2.	Montant de 50 000 DA à 5 000 000 DA	200 DA/chèque
3.1.3.	Montant de plus de 5 000 000 DA	0,1 ‰ (pour mille) Max 5 000 DA
3.1.4.	Emission rejet chèque imputable au client	1 000 DA

COMMISSIONS APPLICABLES A L'ENCAISSEMENT DE CHEQUES

4. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

4.1. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES EN INTRABANCAIRE

4.1.1.	Remise à l'encaissement de chèque tiré sur la même banque même agence **(sur place)**	Gratuit
4.1.2.	Remise à l'encaissement de chèque tiré sur la même banque, autres agences **(déplacé)**	100 DA/chèque
4.1.3.	Remise à l'encaissement de chèque par le client de la Banque en dehors de son agence de domiciliation sur un débiteur de la même Banque	200 DA/chèque
4.1.4.	Retour du chèque impayé	1 000 DA/chèque A la charge de l'émetteur (tiré) pour un motif qui lui est imputable

4.2. ENCAISSEMENTS DE CHEQUES EN INTERBANCAIRE

4.2.1.	Chèque numérisé, non scanarisé (1 à 50 000 DA)	250 DA/chèque

COMMISSIONS APPLICABLES AUX VIREMENTS EMIS

5. VIREMENTS ÉMIS

5.1. Virements émis en intrabancaire

5.1.1. Virement de compte à compte, entre particuliers au sein de la BADR (même agence et autres agences)	Gratuit

5.2. Virements émis en interbancaire

5.2.1. Virement ordinaire (via la Télécompensation/CPI) Montant < 1 000 000 DA	1,5 ‰ (pour mille), minimum 300 DA
5.2.2. Virement via RTGS (comprend les tarifs fixes et Swift)	
5.2.2.1. Virement Emis RTGS	**1 ‰ (pour mille), Max 10 000 DA**
5.2.2.2. Virement émis en faveur des CCP, Trésor	**300 DA + Frais CPI**

COMMISSIONS APPLICABLES AUX VIREMENTS RECUS

6. VIREMENTS RECUS

6.1. VIREMENTS RECUS EN INTER BANCAIRE

6.2.1. Virement reçu via C.P.I (montant < à 1 000 000 DA)	Gratuit
6.2.2. Virement recu via RTGS	
Montant < à 1 000 000 DA)	Gratuit
Egale ou supérieur à 1 000 000 DA	1,5 ‰ (pour mille) Max 3 000 DA
6.2.3. Virement d'une autre banque de la compensation	Tarification RTGS
6.2.4. Virement du Trésor ou des CCP	Tarification RTGS
6.2.5. Virement de la Banque d'Algérie par le biais du Trésor	Tarification RTGS
6.2.6. Retour d'un virement non exécuté	200 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX PAIEMENTS DES PRELEVEMENTS

7. PAIEMENTS DES PRELEVEMENTS

7.1. Prélèvements en intrabancaire

7.1.1. Paiement par avis de prélèvement, lors du débit en compte en intra bancaire	Gratuit
7.1.2. Rejet d'un prélèvement pour insuffisance de provision	100 DA
7.1.3. Dénonciation, résiliation d'une autorisation de prélèvement	100 DA

7.2. Prélèvement en interbancaire

7.2.1. Paiement d'un prélèvement	150 DA
7.2.2. Emission rejet prélèvement	500 DA

COMMISSIONS APPLICABLES A L'ENCAISSEMENT DES PRELEVEMENTS

8. ENCAISSEMENT DES PRELEVEMENTS

8.1. ENCAISSEMENTS DES PRELEVEMENTS EN INTRABANCAIRE

8.1.1.	Exécution ordre de prélèvement bénéficiaire et clients même banque	50 DA/l'unité
8.1.2.	Rejet par une agence tirée de la même banque	100 DA/l'unité
8.1.3.	Résiliation de contrat	5 000 DA

8.2. ENCAISSEMENTS DES PRELEVEMENTS EN INTERBANCAIRE

8.2.1.	Encaissement d'un prélèvement	50 DA/l'unité
8.2.2.	Réception du retour d'un prélèvement	100 DA/l'unité

COMMISSIONS APPLICABLES AUX PAIEMENTS D'EFFETS

9. PAIEMENTS DES EFFETS

9.1. Paiements des effets en intrabancaire

9.1.1.	Paiements effets domiciliés présentés à échéance par une agence de la même banque	250 DA/Effet

9.2. Paiements des effets en interbancaire

9.2.1.	Paiement d'une lettre de change	0,25 ‰ (pour mille), minimum 200 DA
9.2.2.	Paiement d'un billet à ordre	0,25 ‰ (pour mille), minimum 200 DA
9.2.3.	Emission rejet effet et billet à ordre	1 000 DA + frais CPI

COMMISSIONS APPLICABLES A L'ENCAISSEMENT DE LETTRE DE CHANGE ET DE BILLET A ORDRE

10. ENCAISSEMENTS LETTRE DE CHANGE ET DE BILLET A ORDRE EN INTERBANCAIRE

10.1.	Encaissement lettre de change et billet à ordre	100 DA/effet Sauf si stipulé frais à la charge du tiré
10.2.	Acceptation lettre de change et billet à ordre	250 DA
10.3.	Réception d'un effet impayé (traite ou billet à ordre)	1000 DA
11.4.	Paiement d'effet	Gratuit Sauf si stipulé « frais à la charge du tiré »

11. ENCAISSEMENTS LETTRE DE CHANGE ET DE BILLET A ORDRE EN INTERBANCAIRE

11.1.	Encaissement lettre de change et billet à ordre	250 DA/chèque, Sauf si stipulé frais à la charge du tiré
11.2.	Acceptation lettre de change et billet à ordre	250 DA
11.3.	Réception d'un effet impayé (traite ou billet à ordre)	1000 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX SERVICES À DISTANCE

12. SERVICES A DISTANCE

12.1. SERVICE E-BANKING (BADRNET)

BADRnet +	BADRnet	**Consultation en ligne du compte En illimité sur le Web**	BADRnet Gratuit
		RIB Consultation de solde Consultation des mouvements (limitée)	
		Consultation des mouvements (illimitée) Recherche par opération Historique des soldes Téléchargement du relevé de compte	BADRnet+ Compte principal:100 DA mois/ compte Compte secondaire: 50 DA mois/compte

12.2. SERVICE SMSing (BADRSMS)

12.2.1 BADRSMS — 150 DA HT/mois

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS MONETIQUES

13. OPERATIONS MONETIQUES

13.1. RETRAIT PAR CARTE

13.1.1. Retrait par carte au niveau du réseau monétique BADR

13.1.1.1. Retrait par le titulaire domicilié auprès de la BADR par carte :

- CIB (Classic et Gold) — 20 DA

13.1.2. Retrait par carte au niveau du Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

13.1.2.1. Retrait **par le titulaire domicilié auprès de la BADR par carte :**

- CIB (Classic et Gold) — 29,41 DA

13.1.2.2. Retrait par carte **CIB Classic et Gold par le titulaire domicilié auprès des confrères** — 29,41 DA

13.2. OPERATIONS DE VIREMENT PAR CARTES AUPRES DES GAB DE LA BADR (CBR / CIB) — 20 DA

A condition que le titulaire dispose d'un compte chèque et d'un compte épargne

13.3. COMMANDE CHEQUIER PAR CARTES CBR/CIB — 10 DA

13.4. CONSULTATION DU SOLDE SUR DAB/GAB EN INTRABANCAIRE PAR LES PORTEURS BADR DE CARTES CBR/TAWFIR/CIB — 10 DA

13.5. OPERATIONS DE PAIEMENT PAR CARTES (CBR/ CIB/CARTE AFFAIRES)

13.5.1. Commission porteur carte

13.5.1.1. Paiement sur TPE — Gratuit

13.5.1.2. Paiement par internet — Gratuit

13.6. COMMISSIONS DE PERSONNALISATION DES CARTES

13.6.1. Création/Renouvellement des cartes (création : encodage + embossage + édition code confidentiel - Pin mailer)	
13.6.1.1. Cartes CBR	
13.6.1.2. Carte CIB Classique	Gratuit
13.6.1.3. Carte CIB Gold	
13.6.2. Remplacement / Reconfection des cartes en cours de validité (à la demande du client)	
13.6.2.1. Cartes CBR	440 DA
13.6.2.2. Carte CIB Classique	440 DA
13.6.2.3. Carte CIB Gold	860 DA
13.6.3. Commission e-paiement	
13.6.3.1. Adhésion du porteur au service E -paiement	200 DA/an
13.6.4. Recalcule du code confidentiel des cartes	
13.6.4.1. Cartes CBR	150 DA
13.6.4.2. Carte CIB	150 DA
13.6.5. Opposition sur carte/CBR/ CIB	150 DA
13.6.6. Exception négative (bocage de la carte/CBR/CIB)	75 DA
13.6.7. Main levée (déblocage de la carte/CBR/CIB)	20 DA
13.6.8. Frais de traitement des litiges de la carte/CBR/CIB	
13.6.8.1. Règlement litige / porteur 4 mois <= période <= 6 mois	200 DA
13.6.8.2. Règlement litige / porteur supérieur à 6 mois	300 DA

13.7. COMMISSION DE PERSONNALISATION CARTE MASTER CARD /VALIDITEE 2 ANS

13.7.1. Création / Remplacement Carte Mastercard	
13.7.1.1. Carte Mastercard Titanium	17 000 DA / 2 ans
13.7.1.2. Carte Mastercard Classique	12 000 DA / 2 ans
13.7.2. Renouvellement / Reconfection Carte Mastercard	
13.7.2.1. Carte Mastercard Titanium	5 000 DA
13.7.2.2. Carte Mastercard Classique	3 000 DA
13.7.3. Réédition du code confidentiel Carte Mastercard	
13.7.3.1. Carte Mastercard Titanium	500 DA
13.7.3.2. Carte Mastercard Classique	500 DA

13.8. Opposition sur carte Carte Mastercard

13.8.1. Carte Mastercard Titanium	2 500 DA
13.8.2. Carte Mastercard Classique	2 000 DA

13.9. Blocage temporaire Carte Mastercard

13.9.1. Carte Mastercard Titanium	1 200 DA
13.9.2. Carte Mastercard Classique	500 DA

13.10. Main levée Carte Mastercard (déblocage de la carte)	
13.10.1 Carte Mastercard Titanium	1 200 DA
13.10.2 Carte Mastercard Classique	500 DA
13.11. Résiliation de la Carte Mastercard	
13.11.1 Carte Mastercard Titanium	6 000 DA
13.11.2 Carte Mastercard Classique	6 000 DA
13.12. Contestation non justifiée du client sur les opérations Carte Mastercard	
13.12.1 Carte Mastercard Titanium	2 500 DA
13.12.2 Carte Mastercard Classique	2 500 DA

13.13. COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS DE RETRAITS PAR CARTE MASTER CARD	
13.13.1. Retrait par carte Mastercard	
13.13.1.1. Carte Mastercard Titanium	2,5% du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction Plafonds de retraits hebdomadaire : Titanium : 1000 Euros Classique : 800 Euros
13.13.1.2. Carte Mastercard Classique	
13.14. COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS DE PAIEMENT PAR CARTE MASTERCARD	
13.14.1. Paiement par Carte Mastercard	
13.14.1.1. Carte Mastercard Titanium	Paiement sur TPE ou par Internet : 2,5% du montant de la transaction converti en Dinars ; Plafonds de retraits hebdomadaire : Titanium : 5 000 Euros Classique : 2 500 Euros
13.14.1.2. Carte Mastercard Classique	
13.15. COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS DE RETRAIT CASH ADVANCE PAR CARTE MASTERCARD	
13.15.1. Retrait Cash Advance par Carte Mastercard	
13.15.1.1. Retrait Cash Advance par Carte Mastercard Titanium	2,5% du montant de la transaction converti en Dinars + 2 Euros par transaction
13.15.1.2. Retrait Cash Advance par Carte Mastercard Classique	

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS DE CHANGE MANUEL

14. OPERATIONS DE CHANGE MANUEL	
14.1. CHANGE MANUEL VENTE	
14.1.1. Vente de billets (devises) par caisse	500 DA pour les adultes 250 DA pour les enfants moins de 15 ans
14.1.2. Vente de billets (devises) par compte	500 DA pour les adultes 250 DA pour les enfants moins de 15 ans

14.2. CHANGE MANUEL ACHAT	
14.2.1. Achat de billets (devises) par caisse	Gratuit
14.2.2. Achat de billets (devises) par compte	Gratuit

FRAIS, COMMISSIONS ET DIVERS / SERVICES ATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

15. FRAIS, COMMISSIONS ET DIVERS / SERVICES ATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
15.1. OUVERTURE DE COMPTE	
15.2. FRAIS DE GESTION ET DE TENUE DE COMPTE	
15.2.1. Comptes chèques	1000 DA/an Prélèvement trimestriel.
15.2.2. Comptes CEDAC	2500 DA/an Prélèvement trimestriel.
15.2.3. Comptes sur livret	
15.2.3.1. Livrets LEB et LEJ avec intérêts	100 DA/an Prélèvement trimestriel.
15.2.3.2. Délivrance d'un livret épargne	Gratuit
15.2.3.3. Livrets LEB, LEF et LEJ sans intérêts	Gratuit
15.3.5. Comptes sans mouvements	
15.3.6.1. Comptes chèques	2000 DA/an
15.3. REMISE DE CHEQUIER AU CLIENT (AU GUICHET)	**Gratuit**
15.4. EXPEDITION DU CHEQUIER OU DU LIVRET A DOMICILE	**Gratuit**
15.5. REMISE DU LIVRET D'EPARGNE	**Gratuit**
15.6. DELIVRANCE D'UN RIB (RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE)	**Gratuit**
15.7. TRANSFERT DE COMPTE	**Gratuit**
15.7.1. Vers une Agence de la même Banque	Gratuit
15.7.2. Vers une Agence d'une autre Banque	25 000 DA + selon le cas, Tarification Compensation (Frais CPI) ou RTGS
15.8. CONSULTATION DE SOLDE	**10 DA**
15.9. CLOTURE DE COMPTES	Gratuit
15.10. DEMANDE D'HISTORIQUE DE COMPTES	
15.10.1. Etablissement et envoi du relevé de compte trimestriel	Gratuit
15.10.2. Demande d'historique ≤ à un mois	50 DA la feuille
15.10.3. Un mois < Historique ≤ à trois mois	150 DA l'historique d'une page + 10 DA à compter de la 2ème page
15.10.4. Historique supérieur à trois mois	250 DA l'historique d'une page + 10 DA à compter de la 2ème page

15.11. FOURNITURE ECHELLE D'INTERETS A LA DEMANDE DU CLIENT	**200 DA par mois édité**
15.12. FOURNITURE AUTRES DOCUMENTS	
15.12.1. Documents archivés	1 000 DA de frais de recherche Plus (+) 20 DA/page de frais de photocopie
15.12.2. Documents non archivés	500 DA de frais de recherche Plus (+) 20 DA/page de frais de photocopie
15.13. FRAIS DE DUPLICATION	**200 DA/duplication**
15.13.1. Délivrance attestation de solde	Particuliers / 50DA / Entreprises / 100 DA
15.14. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX (DANS LE CADRE DES PRODUITS BOURSIERS)	**3 000 DA + les frais engagés**
15.15. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ENTRE BANQUES	**Réciprocité**
15.16. OPPOSITION	
15.16.1. Opposition sur chèque, livret et titres en intrabancaire	500 DA
15.16.2. Opposition sur avis de prélèvement en intrabancaire	300 DA
15.17. SAISIE ARRET	**1 000 DA**
15.18. ATD REÇU	**1000 DA**
15.19. AUTRES (CNAS, CASNOS, CACOBATH, ….)	**1000 DA**
15.20. COMMISSIONS SUR DOSSIERS DE SUCCESSION	
15.20.1. Commissions sur dossiers de succession compte courant	2 000 DA par dossier
15.20.2. Commissions sur dossiers de succession compte chèque dinars	
15.20.3. Commissions sur dossiers de succession compte chèque devises	
15.20.4. Commissions sur dossiers de succession compte d'épargne (inclus BDC et DAT)	
15.21. LOCATION DE COFFRES -FORTS	
15.21.1. Location petit modèle	8 000 DA par an
15.21.2. Location moyen modèle	12 000 DA par an
15.21.3. Location grand modèle	16 000 DA par an
15.21.4. Cautionnement (location coffre fort)	10 000 DA
15.22. FRAIS DE COMMUNICATION	
15.22.1. Téléphone/fax	
15.22.1.1. Téléphone/Fax/Algérie	50 DA
15.22.1.2. Téléphone/Fax/Etranger	500 DA
15.22.2. Frais de Swift	3000 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPÉRATIONS DE CRÉDIT

16. FRAIS D'ETUDE DU DOSSIER

16.4. CREDITS HYPOTHECAIRES

16.4.1.	Habitat rural	5 000 DA
16.4.2.	Crédit à la consomation	5 000 DA
16.4.3.	Crédit immobilier	20 000 DA

16.5. CREDITS PAR SIGNATURE

16.6.1.	Crédits par signature provisionnés intégralement	Néant
16.6.2.	Crédits par signature sans ou partiellement provisionnés	Tarif du CCT

17. COMMISION DE GESTION — A prélever dès la première utilisation sur le montant total du crédit

17.1.	Crédits aux particuliers	0.25% flat
17.2.	Crédits par signature	0.25% flat

18. COMMISSION D'ENGAGEMENT — A prélever à la fin du trimestre mobile sur la partie du crédit non utilisée

18 .1.	Crédits à court terme	0.25% par TMI
18 .2.	Crédits par signature	0,25% par TMI

19. CRÉDITS PAR SIGNATURE (Commissions de délivrance «avals, cautions, acceptations et lettres de garantie»)

19 .1.	Provisionnés à 100 %	0.25 % par trimestre indivisible soit 1 % l'an sur l'encours enregistré en début de période
19 .2.	Partiellement provisionnés (au moins à 40%)	0.75 % par trimestre indivisible soit 3 % l'an sur l'encours enregistré en début de période
19 .3.	Non provisionnés ou avec une provision inférieure à 40%	1 % par trimestre indivisible soit 4 % l'an sur l'encours enregistré en début de période

20. AUTRES COMMISSIONS

20 .1.	Crédits prorogés	0,25 % par trimestre supplémentaire sur le principal du crédit reporté
20 .2.	Remboursement par anticipation total ou partiel	0,5 % sur le montant à rembourser par anticipation
20 .3.	Modification à la demande du client	5 000 DA

21. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER

22. Opérations non commerciales (pour le compte de particuliers ou du non résidents)

22.1. Sur comptes en Dinars

22 . 1.1.	Transfert (opérations autorisées par la réglementation des changes)	0,25 %, + 0,1% commission BA, Min 2 500 DA + Frais de Swift 3 000 DA
3.1.1.1.	Frais de scolarité	500 DA + Frais de Swift 3000 DA
22 . 1.2.	Rapatriement	0.5% Min 3500 DA

22.2. Sur comptes en Devises

22.2.1. Transfert en faveur de l'étranger	0,25 %, Min 2 500 DA + Frais de Swift 2 500 DA
22.2.2. Encaissement de chèques tirés sur l'étranger	5%, Min 2 500 DA + Frais de courrier + Frais du correspondant (selon tarification du correspondant

Rapatriement (libre ou sur encaissement) Commissions sur les ordres de paiement reçus de l'étranger, à savoir :

22.2.2.1.	Faveur client BADR	50€ → Gratuit > 50 € → 0.25% Min 2 000 DA max 10 000 Sauf convention paiement de masse
22.2.2.2.	Faveur clients autres Banques	0,25%, Min 1 500 DA Sauf convention paiement de masse
22.2.2.3.	Virement reçu des confrères	1 500 DA
22.2.2.4.	Frais d'annulation	3 500 DA Sauf convention paiement de masse
22.2.2.5.	Frais de retour des fonds	3 500DA Sauf convention paiement de masse

23. Divers

23.1. Obtention de renseignements commerciaux auprès des correspondants étrangers (à prélever en agence)	5 000 DA Sauf accord spécifique avec le Correspondant
23.2. Frais de recherche	Voir frais et commissions applicables aux divers services attachés au fonctionnement du compte
23.3. En faveur du client	5 000 DA
23.4. En faveur du correspondant	100 Euro sauf accord spécifique avec le correspondant
23.5. Délivrance d'attestation	2 500 DA

COMMISSIONS APPLICABLES AUX OPERATIONS D'INTERMEDIATION BOURSIERE ET A LA TENUE DE COMPTE CONSERVATION DES TITRES A L'USAGE DE LA CLIENTELE

1. Ouverture de compte titres	Gratuit
2. Dématérialisation	Gratuit
3. Droit de garde des titres et valeurs en dépôts libres (bons de caisse, bons d'équipement)	**Droits de garde :** **Titres cotés en bourse :** Taux trimestriel de 0.00625% du solde du portefeuille arrêté à la date de perception valorisé à la valeur nominale pour les titres du trésor et au cours moyen pondéré pour les titres des sociétés. Minimum : 10 DA par valeur Maximum : 160 000 DA par valeur **Titres non cotés en bourse :** Taux trimestriel de 0,00625% du solde du portefeuille arrêté à la date de perception valorisé à la valeur nominale. Minimum : 10 DA par valeur Maximum : 160 000 DA par valeur **Avoirs en OPCVM :** A déterminer selon la convention bilatérale.

4. Souscription titres de créance, titres de capital, avoir s en OPCVM et autres titres	Gratuit
5. Virement de titres :	
5.2. Changement de domiciliation d'avoirs entre agences de la même banque	Gratuit
5.3. Transfert d'avoirs d'un compte titres vers un autre compte « Tenu de Compte Conservateur »	200 DA
6. Opérations sur titres : paiement de dividendes, paiement d'intérêts, remboursement de capital	Gratuit
7. Edition de documents :	
7.1. Edition de tirage de documents réglementaires : Relevés des soldes trimestriels et annuels, avis d'exécution sur titres, avis d'opérations sur titres	Gratuit
7.2. Tout autre document à la demande	50 DA par page
8. Services particuliers :	
Succession,	500 DA
Nantissement,	500 DA
Procuration et gestion pour compte mineur	Gratuit
Opposition	Gratuit
9. Frais de courtage :	
9.1. Titres de capital	Min : 25 DA
9.2. Titre de créance	Max : 350 000 DA
10. Clôture de compte titre	Gratuit
11. Commission sur transactions banque (TCC et IOB)/action	0.75%
12. Commission sur transactions banque (TCC et IOB)/obligations	0.70%
13. Commission de placement	Conventionnelle
14. Commission de gestion	Conventionnelle
15. Commission perçue sur paiement (dividendes)	Gratuit
16. Prime d'émission	
17. Commission de prise ferme	Conventionnelle
18. Commission chef de file	
19. Commission coupons sur titres	Gratuit